

Commune de
EYGLUY-ESCOULIN
26400

L'an deux mille treize, le vingt-quatre mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Roland FILZ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 8

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 mai 2013

Présents : Mme D. Guion et P. Marchal et MM. H. Doucet-Bon, L. Pascale, R. Filz et R. Peyrard.

Absents excusés : L. Abisset procuration à Renaud Peyrard et C. Ripert procuration à Paule Marchal

Monsieur Renaud Peyrard est nommé secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION INSTITUANT LA TAXE D'AMÉNAGEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants, Monsieur le Maire propose que soit mis en place la taxe d'aménagement sur le territoire de la commune. Après avoir consulté les taux mis en place sur les communes voisines, le conseil municipal décide à 7 voix pour et 1 voix contre :

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 2 %
- de ne pas instituer de régime d'exonération.

Réforme territoriale : nouvelles modalités de composition des Conseils et bureaux communautaires (application de l'article L5211-6-1 du CGCT issu des lois n°2010-1563 du 16/12/2010 et loi du 31/12/2012)

Monsieur le Maire informe que lors du Conseil communautaire du 27/2/2013, la réforme territoriale a été présentée ainsi que les conditions d'application de la loi concernant les nouvelles modalités de composition du Conseil communautaire. Suite aux débats ayant eu lieu en Conseil communautaire du 26/3/13, une proposition d'accord local a été arrêtée dans les conditions suivantes :

De 0 à 200 habitants	1 délégué + 1 délégué suppléant
De 201 à 1 000 habitants	2 délégués (pas de suppléant)
Au-delà 1001 habitants	1 délégué supplémentaire par tranche de 1000 (pas de suppléant)

Elle fixe le nombre de délégués à 65 pour 30 communes et à 72 pour 36 communes, au lieu de 90 actuellement).

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à 7 voix pour et 1 voix contre de valider la proposition du conseil communautaire.

Convention d'entente intercommunale des vallées de la Gervanne et de la Sye

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de convention d'entente intercommunale des vallées de la Gervanne et de la Sye.

Afin de continuer à gérer ensemble l'Agence Postale de Beaufort et des projets qui peuvent intéresser tous les habitants des vallées de la Gervanne et de la Sye, les communes ont décidé de créer une entente intercommunale par voie de convention conformément aux dispositions de l'article L5221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Les questions d'intérêt commun sont débattues dans des conférences où chaque conseil municipal est représenté par son Maire ou un membre de son Conseil Municipal dûment mandaté. Le représentant de l'État dans le ou les départements concernés peut assister à ces conférences si les communes le demandent. Les décisions qui y sont prises ne sont exécutoires qu'après avoir été ratifiées par tous les conseils municipaux des communes concernées. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention d'entente intercommunale des vallées de la Gervanne et de la Sye.

Traverse du village de l'ESCOULIN – Maîtrise d'Oeuvre

Monsieur le Maire remet au Conseil Municipal les propositions de maîtrise d'œuvre reçues pour l'étude de la traverse du village de l'Escoulin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de l'architecte Gilbert CORDEIL pour un montant HT de 8.347,50 euros.

Indemnité de transport – adjoint technique

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait de revaloriser à compter du 1er avril 2013, l'indemnité de déplacement de l'adjoint technique.

Il propose que cette indemnité soit versée mensuellement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer l'indemnité de déplacement de l'adjoint technique à hauteur de 40 euros par mois à compter du 1er avril 2013.

Une régularisation sera appliquée sur le bulletin de salaire de juin.

Questions diverses :

Travaux 2014 : les travaux non achevés en 2013 seront reportés à savoir :

- façades mairies en accord avec Mr Glorion,
- route de l'Église de l'Escoulin qui s'écroule devrait être réparée prochainement,
- parking de l'Église de l'Escoulin : faire un courrier à Mr Bourgue,
- entretien de divers chemins.

Station UV : le passage du consuel est attendu ainsi que la réception des travaux de la station par l'entreprise Objectif Eau.

Dégradation Molok CCVD : un matelas a été retrouvé dans un container destiné aux cartons et aux papiers. Une plainte a été déposée.

Adressage postal : il est en cours de réalisation.

Compte rendu de la réunion d'habitants du hameau de Eygluy : le compte rendu est consultable sur le site ainsi que sur les panneaux d'affichage d'Eygluy.

Andarta : un spectacle est prévu le 2 juin à l'Eglise d'Eygluy.

Festivités été 2013 :

- . Le 7 juillet à 11h: Messe à l'Eglise de l'Escoulin avec la participation de la Chorale de la Gervanne, vers 12h pique nique dans la cour de la salle des fêtes puis à 15h concert donné par la Chorale.
- . Le 28 juillet à 18h: Le pot de la commune à l'Escoulin
- . Le 15 août à 16h: Messe à Eygluy avec la Chorale Communale suivi du pique nique sur la place du village
- . Le 6 octobre: Marché Intercommunal des Saveurs cette année à Cobonne.

Le Conseil Municipal rappelle que seules les associations qui en auront fait la demande recevront une subvention.

ERDF a procédé à un élagage qui a provoqué le mécontentement des propriétaires riverains. Une réclamation a été déposée.

Le prochain Conseil Municipal se déroulera le vendredi 26 juillet à 19 heures 30.
La séance est levée à 23h05.

Le Maire, Roland Filz